

Les Pièces d'auto Transbec, Inc.
5505 Ernest - Cormier
Laval, QC, H7C 0A1
Canada
(450) 665-4440

PRODUIT: Transbec Pro Fusion nettoyant pour pièces de freins - 390 g

CODE: AD-0EFAS1-019

SECTION 01: IDENTIFICATION

Numéro del produit..... AD-0EFAS1-019
Identité du produit..... Transbec Pro Fusion nettoyant pour pièces de freins - 390 g
Référence du fabricant..... Empack Spraytech Inc.
98 Walker Drive
Brampton
Ontario
Canada
L6T 4H6
905-792-6571
Numéro de téléphone d'urgence 24 heures Au Canada : Appeler CANUTEC (613) 996-6666-aux États-Unis : appelez CHEMTREC
(800) 424-9300.
Utilisation recommandée..... Solvant dégraissant.
Famille chimique..... Distillats de pétrole.

SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS



Éléments d'étiquetage :
Mot indicateur..... DANGER.
Classification des dangers :
Dangers physiques..... Aérosols inflammables - catégorie 1. Gaz sous pression - gaz comprimé.
Dangers pour la santé..... Danger par aspiration - catégorie 1. Irritation de la peau - catégorie 2. Toxicité pour certains organes cibles précis, exposition unique - catégorie 3.
Dangers pour l'environnement..... Non classifié.
Mention de danger..... H222:Aérosol extrêmement inflammable (1). H229:Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur (1). H280:Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur (C). H315:Provoque une irritation cutanée . H336:Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H304:Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence :
Prévention..... P210:Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer . P211:Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition . P251:Ne pas perforer ni brûler, même après usage. P264:Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280:Porter des gants de protection. P261:Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P261:Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Réponse..... P301+P310:EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P331:NE PAS faire vomir. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P332+P313:En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P362+P364:Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P321:Traitement spécifique voir section 4 sur cette fiche. P304+P340:EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312:Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Stockage..... P410+P412:Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. P403+P233:Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef.

Élimination..... P501:dispose contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale.

Danger (s) non classé (HNOC)..... Aucune n'est connue.
Classés selon :..... Produits dangereux Règlement sur les produits Act/dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

PRODUIT: Transbec Pro Fusion nettoyant pour pièces de freins - 390 g

CODE: AD-0EFAS1-019

SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

DÉNOMINATION CHIMIQUE ET LES SYNONYMES	# CAS	% POIDS
Heptane (includng isomères)	64742-49-0	80-100
Dioxyde de carbone	124-38-9	1-5

SECTION 04: PREMIERS SOINS

Inhalation.....	S'il est inhalé, enlever à l'air frais. Si ce n'est pas respirer, pratiquer la respiration artificielle et obtenir une assistance médicale immédiate.
Contact avec la peau.....	Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Consulter immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Contact avec les yeux.....	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion.....	En cas d'ingestion ne pas faire vomir en raison du risque d'aspiration dans les poumons. Si l'on soupçonne une aspiration obtenir immédiatement un médecin. Ne pas tenter de donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si la victime est alerte et ne pas des convulsions, rincer la bouche et donner 1/2 à 1 verre d'eau pour diluer la matière. NE pas faire vomir. Si vomissement spontané se produit, faut faire pencher vers l'avant avec tête vers le bas pour éviter de respirer des vomissures, rincer la bouche et administrer plus d'eau. Un médecin immédiatement.
Symptômes/effets plus importants, aigus et retardés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, larmolement, rougeur, gonflement et vision brouillée. Contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les vapeurs ont un effet narcotique et peuvent causer des maux de tête, fatigue, vertiges et nausées. Peut causer des rougeurs et des douleurs.
Indication des soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire	Fournir des mesures générales de soutien et le traiter selon les symptômes. Donner de l'oxygène en cas d'essoufflement. Réchauffer la victime. Garder la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés.

SECTION 05: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

D'extinction approprié.....	Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard.
D'extinction inappropriés.....	Ne pas utiliser de jet d'eau comme un extincteur, comme cela se propagera le feu.
Dangers particuliers découlant de la substance chimique.....	Contenu sous pression. Contenants sous pression pouvant exploser lorsqu'ils sont exposés à la chaleur ou de flamme.
Équipement spécial de protection et précautions pour les pompiers.....	Pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard y compris manteau ignifuge, casque avec l'eau pour éviter l'accumulation de pression de vapeur vers le haut. Pour énorme incendie dans le compartiment, utiliser le support à boyau sans pilote ou moniteur buses, si possible. Si ce n'est pas le cas, retirer et laisser le feu brûler.
Risques d'incendie général.....	Aérosol extrêmement inflammable.

SECTION 06: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.....	Aucun prend les mesures impliquant des risques personnels ou sans formation adéquate. Évacuer les régions avoisinantes. Empêchent le personnel inutile et non protégé de pénétrer. Évitez de marcher à travers le produit déversé. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards. Prévoyez une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettre sur les équipements de protection individuelle approprié (voir Section 08).
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage.....	Contenir le déversement et ensuite collecter avec un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, la vermiculite) et le placer dans le récipient pour élimination conformément aux règlements locaux et nationaux (voir section 13). Éliminer toutes les sources d'inflammation (non fumeur, des fusées, des étincelles ou des flammes dans la région immédiate). Gardez les matériaux combustibles (bois, papier, pétrole, etc.) de matière déversée.
Précautions environnementales.....	Garder hors de drains, égouts, fossés et cours d'eau. Minimisez l'utilisation de l'eau pour éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 07: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation.....	Récipient sous pression : ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Ne pas utiliser si le bouton du spray est manquant ou défectueux. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou tout autre matériau incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation, ou jusqu'à ce que la surface pulvérisée est parfaitement sèche. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, souder, percer, moudré ou exposer des conteneurs vides pour la chaleur, d'étincelles ou de flammes nues. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et vêtements. Éviter de respirer les vapeurs de ce produit. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter une exposition prolongée. Utiliser dans des endroits bien aérés.
---------------------------------------	---

PRODUIT: Transbec Pro Fusion nettoyant pour pièces de freins - 390 g

CODE: AD-0EFAS1-019

SECTION 07: MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Magasin fermé à clé. Récipient sous pression. Protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50° C (122° F). Ne pas percer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou entreposer près d'une flamme, de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Magasin loin des matières incompatibles (voir Section 10).

SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	NIOSH REL
Heptane (includng isomères)	1,600 mg/m3 (RCP-TWA)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Dioxyde de carbone	5000 ppm	30000 ppm	9000 mg/m3	Non disponible	STEL:30000ppm; TW: 5000ppm
Contrôles d'ingénierie appropriés.....	L'évacuation par une ventilation locale est nécessaire pour maintenir le point d'utilisation ci-dessous sous la Valeur du Seuil de Limite si le personnel n'est pas protégé. S'assurer que les stations lave-yeux et douches de sécurité sont disponibles.				
Mesures de Protection individuelle :					
Protection des yeux/visage.....	Ne recevez pas dans les yeux. Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.				
Protection de la peau.....	Des gants jetables sont recommandés. Éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques.				
Protection des voies respiratoires.....	Respirateur de poussière et de la brume d'utilisation.				
Risques thermiques.....	Aucune n'est connue.				
Considérations d'hygiène générale.....	Lors de l'utilisation, pas manger, boire ou fumer. Respectez toujours les mesures d'hygiène personnelle, tels que lavage après avoir manipulé le matériel et avant de manger, boire ou fumer. Régulièrement laver les vêtements de travail et équipements de protection avant d'utiliser.				

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Formulaire.....	Aérosol.
Apparence physique.....	Liquide clair.
Odeur.....	Heptane.
Seuil de l'odeur (ppm).....	N/A.
Densité (liquide).....	0,680-0,700.
Gravité spécifique (aérosol).....	0,720-0,750.
Pression de vapeur des aérosols (lb/po2, 21° C)	80-100.
Densité de vapeur (Air = 1).....	> 1.
pH.....	Ne s'applique pas.
Liquide de Point d'ébullition (° C).....	94-98. (Heptanes).
Point de fusion/congélation (° C).....	N/A.
Point d'éclair, liquide (° C), méthode.....	-8. [ASTM D-56].
Retour de flamme.....	Oui.
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1)	> 1 (acétate de n-butyle = 1).
Teneur en COV.....	wt.% 96 (669 g/L - 5,59 lb/gal).
Solubilité dans l'eau.....	Non miscibles.
Projection de flamme aérosol.....	> 45 cm mais < 100 cm.
Auto température d'auto-inflammation (liquide), ° C	245.
Limite inférieur d'inflammabilité (% vol.)....	1.1. (Heptane).
Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.)	6.7. (Heptane).
Coefficient de répartition eau/huile.....	N/A.
Viscosité.....	0,49 cSt (0.49 mm2/s) à 40 ° C. (Heptane).

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique.....	Matériau est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses.....	Ne se produit pas.
Conditions à éviter.....	Évitez les sources de chaleur et la flamme et la charge électrostatique.
Matières incompatibles.....	Agents oxydants forts. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.
Products	

PRODUIT: Transbec Pro Fusion nettoyant pour pièces de freins - 390 g

CODE: AD-0EFAS1-019

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

INGRÉDIENTS	LC50	LD50
Heptane (includng isomères)	>23.3 mg/L (Rat - 4 heures)	>5,840 mg/kg (Orale - Rat); >2,920 mg/kg (Peau - Rat)
Dioxyde de carbone	Pas disponible	Pas disponible
Informations sur les Routes probables d'exposition :		
Voies de pénétration - Inhalation.....	Oui.	
Voies de pénétration - Skin & yeux.....	Oui.	
Voies de pénétration - Ingestion.....	Oui.	
Voies de pénétration - Absorption par la .. peau	Non.	
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Effets irritants. Les symptômes peuvent inclure des picotements, larmolement, rougeur, gonflement et vision brouillée. Dessèchements de la peau. Symptômes de surexposition peuvent être des maux de tête, étourdissements, fatigue, nausées et vomissements.	
Toxicité aiguë.....	Nocif ou mortel en cas d'ingestion.	
Corrosion/Irritation cutanée.....	Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire/dommages oculaires graves	Contact direct avec les yeux peut causer une légère rougeur. Vaporiser directement dans les yeux peut provoquer des gelures, dommages à la cornée entraînant des lésions permanentes aux yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée.....	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	
Mutagénicité sur les cellules germinales...	Aucune information n'est disponible, et aucun effet indésirable ne devrait.	
Cancérogénicité.....	Ce produit ne constitue pas un cancérigène par l'IARC, ACGIH, NTP ou OSHA.	
Toxicité pour la reproduction.....	Ne contient aucun ingrédient classée toxique pour la reproduction.	
STOT - exposition unique.....	Organes cibles toxicité unique exposition catégorie 3. Peut provoquer somnolence et vertiges.	
STOT - exposition répétée.....	Aucune donnée disponible .	
Danger par aspiration.....	Aspiration dans les poumons au cours de la déglutition ou vomissements subséquente peut causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.	
Effets chroniques.....	Solvants organiques peuvent être absorbés dans l'organisme par inhalation et par ingestion et causent des dommages permanents au système nerveux, y compris le cerveau. Contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et sécher la peau, conduisant à l'inconfort et dermatite.	

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité.....	Nocif pour la vie aquatique. Ne doivent pas être rejetés dans l'environnement. Ce produit contient les ingrédients suivants : . Heptanes, y compris les isomères (no CAS : 64742-49-0) : toxicité pour les poissons : LL50 > 13,4 mg/L, 96 heures ; Toxicité pour les autres invertébrés aquatiques : LE50 3 mg/L, 48 heures ; Toxicité pour les algues : LE50 10 à 30 mg/L, 72 heures. Chronic Toxicity Daphnia magna : CSEO 0,17 mg/L 21 jours.
Persistance et dégradabilité	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Potentiel de bioaccumulation.....	Heptane : Facilement biodégradabilité : 28 jours (media - eau).
Mobilité dans le sol.....	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Autres effets nocifs.....	Aucune n'est connue.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination appropriées.....	Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Les rinçages et de l'eau déversées sont classés comme déchets chimiques et doivent être éliminés conformément aux règlements les, provinces et fédéraux. Contenu sous pression. Ne pas percer, incinérer ou exposer à la chaleur, même lorsqu'il est vide.
---	--

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD (Canada - Road).....	UN1950, aérosols, classe 2.1, quant. Itée.
DOT (U.S. route).....	UN1950, aérosols, classe 2.1, quant. Itée, Bien de consommation ORM-D.
IMDG (International - Marine).....	UN1950, aérosols, classe 2.1, quant. Itée.
IATA (International Air).....	UN1950, aérosols, classe 2.1, quant. Itée.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements de Canada :.....	Reportez-vous à la Section 2 pour une Classification SIMDUT de 2015 pour ce produit.
Loi sur la Protection de l'environnement .. canadien (LCPE)	Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des Substances (LIS).

PRODUIT: Transbec Pro Fusion nettoyant pour pièces de freins - 390 g

CODE: AD-0EFAS1-019

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements américains..... Loi sur la Protection environnementale : Les constituants de ce produit figurent sur l'inventaire du TSCA. Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA Hazard Communication Standard.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Clause de non-responsabilité..... Les informations contenues dans ce document sont issues des données considérées comme exactes. Aucune garantie ou garantie expresse ou implicite quant à l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par l'utilisation de celui-ci. Le fournisseur de SDS n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels personnels à des fournisseurs ou des utilisateurs ou des tiers, causés par le matériel. Ces fournisseurs ou utilisateurs assumeront tous les risques avec l'utilisation du matériel. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et de la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

Abréviations..... ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists ; CAS: Chemical Abstract Service ; NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health, OSHA : Occupational Safety and Health Administration - États-Unis ; TSCA : Toxic Substances contrôlent Act 1976-USA ; PEL : Limite d'exposition permise ; REL : Recommandé limite d'exposition ; VLE : Valeur limite ; COV : Teneur organique Volatile ; SIMDUT : Système d'Information au travail matières dangereuses STOT : toxicité pour certains organes cibles.

Préparé par Régularité des affaires.
Version Révisée 2019-07-23